

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 27  
Date de la convocation : 11 juin 2013

N° 13.06.17.01

L'an deux mille treize et le dix-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, M. FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER  
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER  
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY  
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ

**ABSENTS** : M. PAUL, Mlle VAN ELST

### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

#### Rapporteur : Madame le Maire

Après avoir informé le Conseil municipal de la démission de M. CAPRON Michel, Mme le Maire installe dans ses fonctions de conseillère municipale Mme MANNY Caroline, arrivant juste derrière le dernier élu de la liste «Le Futur de Juvignac dans l'Harmonie Durable avec Danièle Santonja »

Elle propose au Conseil municipal que Mme MANNY Caroline siège en lieu et place de M. CAPRON Michel :

- Comme représentant du conseil municipal au sein de l'Office de Tourisme
- Dans les commissions
  - Culture, Médiathèque, animations culturelles
  - Affaires économiques, commerce et artisanat
  - Commission d'appel d'offres (suppléant)
  - Commission de délégation de service public (suppléant)
  - Commission pour les jurys de concours (suppléant)
  - Commission d'évaluation des transferts de charges – Communauté d'Agglomération de Montpellier (suppléant)



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 24.06.2013  
et publication le 27.06.2013

  
Le Maire  
